


les **MÉMO**S
locataires

Handicap et vieillissement

Les travaux d'adaptation



Paris Habitat est engagé dans une politique volontariste pour les seniors. L'Office finance et réalise les travaux d'adaptation dans le logement des personnes âgées et/ou handicapées sous réserve de leur faisabilité technique.

LES ÉTAPES

- 1** **Votre demande doit être faite par courrier ou mail auprès de votre agence (gardien, responsable de site ou référent technique d'agence).** Vous pouvez la formuler en listant tous vos besoins.
- 2** **Une visite à domicile a lieu en présence d'un ergothérapeute : la prestation est mandatée et prise en charge financièrement par Paris Habitat.** L'ergothérapeute établit des préconisations en fonction des difficultés que vous rencontrez au quotidien, qu'elles soient physiques ou sociales. Les dispositifs pour les seniors de Paris Habitat vous seront présentés.
- 3** **Après validation du projet, Paris Habitat fait établir un devis par une entreprise spécialisée dans les travaux d'adaptation.**
- 4** **La réalisation des travaux se fait en milieu occupé,** en veillant à générer le moins de désagréments possibles.

NOS ENGAGEMENTS

- Une prise en charge totale des travaux par Paris Habitat.
- L'intervention d'un ergothérapeute facilite la réalisation des activités de tous les jours de manière sécurisée, autonome et efficace.
- Un objectif de 6 mois maximum entre la réception de votre demande et la réalisation des travaux.
- Une intervention par des entreprises spécialisées dans les travaux d'adaptation.
- Une entière confidentialité.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Quelles que soient vos conditions de ressources, vous pouvez faire une demande d'adaptation de votre logement en répondant aux critères suivants :

Pour les seniors :

- avoir plus de 65 ans

Pour les personnes en situation de handicap :

- fournir la carte mobilité inclusion de la MDPH ou un certificat médical

Exemples de travaux

- un siège dans la douche fixé au mur
- toilettes surélevées
- remplacement de la baignoire par un bac à douche
- barres d'appui dans la salle de bain et les toilettes
- sol antidérapant dans la salle de bain et les toilettes

À noter :

En cas de sous-occupation :

Paris Habitat propose une orientation vers un logement plus petit et mieux adapté avec la possibilité de bénéficier :

- d'une prise en charge financière du déménagement par Paris Habitat
- d'un maintien du taux de loyer
- de l'aide au déménagement

À noter :

Vos Mémos locataires

Paris Habitat met à votre disposition dans les agences une collection de Mémos locataires pour répondre à toutes vos questions sur votre logement ou sur la vie du bail.



Qui contacter ?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre gardien.

EN DIRECT CENTRE DE RELATION LOCATAIRES

POUR NOUS CONTACTER :

01 87 52 02 02

endirect@parishabitat.fr

POUR NOUS ÉCRIRE :

Paris Habitat

En direct

Centre de relation locataires

CS 82020

75253 Paris Cedex 05